

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **vendredi treize décembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Myriam **LECHARLIER**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Suna **ERDOGAN** (procuration Jean **TOUZEAU**),
Danielle **JOUS** (procuration Yasmina **BOULTAM**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absents excusés : Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Salim **KOÇ**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**.

Absents : Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**, Richard **UNREIN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

N° 2019/13.12/15

**POLITIQUE DE LA VILLE – QUARTIERS PRIORITAIRES :
ASSOCIATION LE PACK – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE - ATTRIBUTION**

Monsieur Jean-Louis COUTURIER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Comme chaque année, plusieurs opérateurs, œuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville, ont sollicité auprès de la commune des subventions qui viendront compléter les plans de financement des actions déjà proposées dans le cadre de l'appel à projets de l'État/Bordeaux Métropole, selon les quatre piliers du Contrat de Ville, à savoir :

- * Pilier 1 : Développement économique et emploi.
- * Pilier 2 : Cohésion sociale/culture.
- * Pilier 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain.
- * Pilier 4 : Valeurs de la République et citoyenneté.

La Ville a délibéré le 21 juin dernier sur une liste d'Associations devant bénéficier de subventions complémentaires à ce titre.

Après l'avis favorable de la Commission Ville sportive et jeune du 17 juin 2019, il convient de compléter cette liste par une Association supplémentaire intitulée : **Le Pack** (pilier 2).

L'objet de l'Association est de « Démocratiser, étendre et développer les cultures urbaines ». Association de jeunes lormontais à l'initiative du Money Time et porteur de la dynamique. Ils organisent et portent avec la Ville le projet global du Money Time et assurent également le relais au niveau des nouveaux jeunes en les faisant bénéficier de leur expérience.

OPÉRATEUR	COÛT TOTAL DE L'ACTION 2019	DEMANDE ÉTAT POLITIQUE DE LA VILLE COMMUNE 2019		VILLE		
		DEMANDÉ	ACCORDÉ	ACCORDÉ SEPTEMBRE 2019	DEMANDÉ BS JUIN 2019	PROPOSÉ 2019
LE PACK	18.987 €	6.000 €	0 €		3.000 €	3.000 €

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu les articles L2121-29, L2251-3-1, R2251-2, L3231-3-1, R3231, R4253-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention territoriale de Lormont déclinaison du Contrat de Ville Métropolitain, et notamment le chapitre visant à renforcer la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2019 -N° 2019/21.06/10-.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de soutenir les initiatives des associations qui œuvrent en faveur des populations dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention à l'Association le Pack pour un montant de 3.000 €.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document de partenariat avec ladite Association dans le cadre de l'action concernée.

Article 3 :

d'autoriser l'inscription budgétaire de cette subvention, imputée sur l'article 6574 chapitre 65 du budget 2019.

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 16 décembre 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**